

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Présents : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Monsieur LACHAT Hervé, Monsieur CHAFFANEL Bernard, Madame DURET Claudette, Monsieur RUFFET Christian, Madame WENDLING Nadine, Monsieur DEAL Quentin, Adjoints, Madame BEGNI Sandrine, Madame BOURGEOIS Aurore, Monsieur BUTTAY Thierry, Monsieur CHAPUIS Nicolas, Madame DESCHAMPS Mireille, Madame FABRELLO Valérie, Madame GAUTHIER Béatrice, Monsieur HARDUIN Frédéric, Monsieur HYVERT Alain, Monsieur JACQUIER Pierrick, Madame MERMIER Arlette, Madame QUEROIS Nathalie, Monsieur TISSOT Fabien, Madame VRIGNON Judith, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques, Madame PAGNIER Cindy (pouvoir donné à Madame BOURGEOIS Aurore).

Secrétaire de séance : Madame BOURGEOIS Aurore.

Préalablement à l'ouverture de la séance Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance et informe les membres du Conseil Municipal qu'elle retire le point relatif à la rétrocession dans le domaine communal de la voie du lotissement Les T'sines, le document d'arpentage n'ayant pu être fourni dans les temps.

EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS SUR LE SECTEUR DE MILLY : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(2018-01)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération « Equipements de Services Publics sur le secteur de Milly ».

Elle rappelle également que l'opération comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle décomposées comme suit :

- une tranche ferme décomposée en trois phases de travaux :
 - Phase 1 : (07/2018 – 12/2019)
 - Parking
 - Salle d'évolution
 - Locaux techniques
 - Restaurant scolaire
 - Bibliothèque / Médiathèque
 - Locaux Associatifs
 - Phase 2 : (07/2019 – 08/2020)
 - Démolitions
 - Ecole Elémentaire
 - Extensions Ecole Maternelle
 - Phase 3 : (01/2020 – 08/2020)
 - Réhabilitation de l'Ecole Maternelle existante
- Une tranche conditionnelle constituée de :
 - Maison d'Assistantes Maternelles

Accueil de jour

Madame le Maire indique également que les études de conception du projet ont été réalisées et menées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

Cette collaboration a permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet et d'adapter au mieux les besoins du projet au terrain existant tout en optimisant au maximum les surfaces.

Après cet exposé, différentes explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 5 abstentions:

- **approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de l'opération « Equipements de Services Publics sur le secteur de MILLY » pour un montant prévisionnel de travaux fixé à 6 300 000 € H.T. pour la tranche ferme et de 1 200 000 € H.T pour la tranche conditionnelle, soit 7 500 000 € HT soit 9 000 000 € TTC.
- **autorise** Madame le Maire à lancer la consultation travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offres.
- **décide** de convier le cabinet d'assistance maîtrise d'ouvrage à une prochaine séance du Conseil Municipal.

EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS SUR LE SECTEUR DE MILLY : TRANCHE FERME - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT (2018-02)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la phase « Études » du projet de réalisation d'équipements de services publics sur le secteur de Milly est aujourd'hui terminée.

Il y a lieu de passer à ce jour à la phase « Réalisation » de l'opération, dont le premier acte opérationnel est constitué par l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et par le lancement de la consultation, précédemment approuvé lors de cette même séance du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que pour un projet de cette importance, destiné à permettre la restructuration de l'entier des services publics sur le secteur de Milly, il n'est pas anormal que tout au long des deux années écoulées entre la phase « Concours » du projet et la phase actuelle auquel il est parvenu, celle de la « Réalisation » opérationnelle, le chiffrage des coûts et celui des financements potentiels du projet évoluent sensiblement.

Madame le Maire informe les élus que, pour faire le point sur les tenants et les aboutissants du projet en matière de coûts et de financements potentiels, afin de parfaire autant que faire se peut l'information des élus à ce stade crucial de la procédure, elle a chargé Monsieur Ruffet Christian, adjoint aux finances, de faire un « point d'étape » sur l'état d'avancement actuel du projet en matière financière ainsi que sur l'ensemble des problématiques financières et autres que la commune est susceptible de rencontrer dans la réalisation du projet.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et le rapport de l'adjoint aux finances et après différentes explications, le Conseil municipal, à 17 voix pour et 5 abstentions :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'équipements « ESP-Milly » sur la base d'un coût prévisionnel arrondi à un montant de 9 M€ TTC, financé pour partie par cession d'actif communal pour 2,5 M€ (27,8%), pour partie par des emprunts bancaires à contracter pour un montant total de 3,17 M€ (35,2%), pour partie par subventions d'équipement diverses pour 1,77 M€ (19,6%) et pour partie par le remboursement de la TVA éligible au FCTVA pour 1,56 M€ (17,4%).
- **précise** que le plan de financement ainsi défini sera, bien entendu, actualisé lors des différentes étapes d'avancement

du projet.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FOURCHETTE DE MILLY (2018-03)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a décidé de reprendre, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, l'entier de la gestion de la restauration scolaire, seules les parties animation et surveillance des enfants durant la pause méridienne ont été confiées à l'association « la fourchette de Milly ».

Dans le cadre de ces activités, l'association a présenté une demande de subvention à hauteur de 26 000 euros et courant sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 août 2018. La somme ainsi attribuée permettrait la rémunération du personnel en charge de l'animation et de la surveillance et les frais liés à la procédure de licenciement d'un agent.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'accorder une subvention de 26 000 euros à l'association « la fourchette de Milly »,

- **autorise** Madame le Maire à effectuer le mandatement de cette dépense à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé).

DELEGATION DONNEE PAR LA CCPEVA A LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL (2018-04)

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 18 septembre 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance a déléguée l'organisation de la mobilité aux Communes dotées d'un service de transport scolaire ou touristique sur leur territoire.

Concernant notre Commune, le transport scolaire, créé à notre initiative, est assuré et pris en charge financièrement par nos soins et par les participations demandées aux familles.

A ce titre, un projet de convention d'organisation qui fixe les modalités pratiques du service et de délégation a été rédigé par la CCPEVA.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention précitée et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

MODIFICATION ET ADAPTATION DES STATUTS DU SERTE - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET ADHESION DES COLLECTIVITES MEMBRES (2018-05)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la création de la communauté d'Agglomération THONON AGGLOMERATION au 1^{er} janvier 2017 qui a entraîné le retrait du SERTE de la CCBC et de la commune de Thonon-Les-Bains, il est apparu nécessaire de procéder à la mise à jour des statuts du SERTE pour prendre en compte ces modifications et répondre aux demandes de la Préfecture de Haute-Savoie tendant à leur toilettage.

Par délibération du 28 mars 2017, la communauté d'Agglomération THONON AGGLOMERATION a demandé son adhésion au SERTE, et approuvé une convention de prestations de services pour l'exercice des compétences

considérées, dans l'attente de la mise à jour des statuts.

Les adaptations apportées aux statuts du SERTE prennent en compte l'existence des deux communautés membres du SERTE, Thonon Agglomération et CCPEVA et précisent le mode de calcul des contributions du syndicat.

Le SERTE étant un syndicat à la carte au sens de l'article L.5212-16 du CGCT, il est nécessaire de confirmer ses compétences, compétence principale « Epuración des eaux », et compétences optionnelles « traitement des déchets urbains », « Gestion d'une fourrière automobile » et « Gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats ».

En ce qui concerne les compétences optionnelles « Gestion d'une fourrière automobile » et « Gestion d'un chenil fourrière pour chiens et chats », la Préfecture de Haute-Savoie nous demande de créer un collège qui désignera ses représentants au Comité du SERTE car la représentation individuelle de chaque commune dans le Comité n'est pas envisageable pour un bon fonctionnement des instances.

Il est donc créé un collège d'élus pour chaque compétence afin de répondre à la nécessité de représenter les communes qui adhèrent individuellement aux compétences chenil et fourrière automobiles, conformément aux dispositions de l'article 5212-8 du CGCT.

Il est ajouté, par ailleurs, un article prévoyant la possibilité pour le syndicat de mettre en œuvre des prestations de services se rattachant à son objet, ceci dans le respect des règles de la commande publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les nouveaux statuts du SERTE tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- **approuve** l'adhésion de la communauté d'Agglomération THONON AGGLOMERATION au SERTE.

DON DE PARCELLES DE TERRAIN EN BORDURE DE L'AVENUE DE FORCHEZ

(2018-06)

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la création de quatre lots bâtis et d'un délaissé le long de l'avenue de Forchez, Monsieur Michoud Robert s'est proposé de céder gratuitement à la Commune une parcelle de terrain jouxtant sa propriété.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le don, par Monsieur Michoud Robert des parcelles de terrain cadastrées en section AN sous le numéro 425 pour 8 m² et 432 pour une surface de 24 m² soit au total 32 m²,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié ou document relatif à la présente délibération et **indique** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- **A été informé** de la constitution d'un groupe de travail constitué de quatre élus qui se charge d'étudier les modalités de la mise en place du quotient familial pour les tarifs périscolaires dès la prochaine rentrée scolaire conformément à l'accord de principe donné par le Conseil Municipal le 30 novembre 2017. Un appel aux parents désirant participer aux réflexions a également été lancé notamment auprès des associations qui gravitent autour du groupe scolaire et auprès des parents investis dans la vie de l'école. Le coût de revient de chaque service est en cours d'analyse en vue d'une révision et d'une homogénéisation des tarifs pour plus de solidarité.

- **A été convié** à participer à différentes manifestations organisées sur le territoire communal.